



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022 COMPTE RENDU

### ORDRE DU JOUR :

#### DÉLIBÉRATIONS :

- Délibérations modificatives relatives au budget 2022 à prendre suite au sinistre grêle du 20 06 2022.
- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

#### PORTE à CONNAISSANCE :

##### Informations du Maire et de la déléguée aux finances

- virement de crédit de la section de fonctionnement (affectation du montant figurant en dépenses imprévues)
- virement de crédit de la section d'investissement (affectation du montant figurant en dépenses imprévues)

#### INFORMATIONS DIVERSES

#### NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Nicolas KOHUT-SVELKO.
ETAIENT PRESENTS	<b>Présents :</b> BORDE-BAYLACQ Claude, BATARD Estelle, BAYARD Christophe, CAPERAA Christine, COURADES Michel, KOHUT-SVELKO Nicolas, LASSUS Sophie, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, LUCAS Céline, RICAU Sylvie ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	TOUSSAINT Mireille, procuration à Christine CAPERAA. CAZENAVE Jean-Marc, procuration à Yann RAMADE.
ABSENT	CANDORE Bertrand, Sophie RAYMOND, VERDIER Laurent.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022 COMPTE RENDU

Monsieur le Maire annonce :

- les procurations
- les absences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, l'information étant arrivé en mairie par mail dans l'après-midi. Il s'agit d'une délibération concernant l'alimentation d'une antenne SFR.

### DÉLIBÉRATIONS :

- Délibérations modificatives relatives au budget 2022 à prendre suite au sinistre grêle du 20 06 2022.
- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

### PORTE à CONNAISSANCE :

#### Informations du Maire et de la déléguée aux finances

- virement de crédit de la section de fonctionnement (affectation du montant figurant en dépenses imprévues)
- virement de crédit de la section d'investissement (affectation du montant figurant en dépenses imprévues)

**1/ Virement de crédit section fonctionnement à réaliser sans DM (65K disponible):**

Rubrique	N°	Compte	Libellé - description	Fonctionnement		Investissement	
				Dépense	Recette	Dépense	Recette
Equilibre du budget		022 Virement de crédit de la rubrique dépenses imprévus à la section de fonctionnement		49700			
Achats		60612 Electricité, revue du budget à la hausse	10000				
Achats		60632 Revue du budget à la hausse petites fournitures diverses entretien des bâtiments	15000				
Achats		6227 AFGI Budget revue à la hausse (mémoire contentieux)	1300				
Personnel		6413 Personnel non titulaire, budget revue à la hausse (notamment personnel d'été non prévu au budget par erreur)	9200				
Personnel		6451 Cotisations sociales sur hausse budget en 6413	1400				
Personnel		6453 Cotisations sociales sur hausse budget en 6413	2200				
Personnel		6454 Cotisations sociales sur hausse budget en 6413	100				
Personnel		6468 Médecine du travail, revue du budget à la hausse	1500				
Charges diverses		673 Annulation titres exercices précédents erreur	9000				
<b>Total</b>			<b>49700</b>	<b>49700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**2/ Virement de crédit section investissement à réaliser sans DM (30K disponible):**

Rubrique	N°	Compte	Libellé - description	Fonctionnement		Investissement	
				Dépense	Recette	Dépense	Recette
Equilibre du budget		020 Virement de crédit de la rubrique dépenses imprévus à la section d'investissement				30000	
Investissement		2151 Voirie budget revue à la hausse suite à déassement			11300		
Investissement		2163 Matériel informatique 2021 payé sur 2022 non prévu au budget initial			6500		
Investissement	74	21318 TCA + dépenses d'investissement imprévus			10000		
Investissement	93	2312 Décheterie complément			2200		
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30000</b>	<b>30000</b>	

**3/ DM à passer suite au sinistre et à la revue des investissements de l'exercice pour financement ru reste à charge de la commune:**

Rubrique	N°	Compte	Libellé - description	Fonctionnement		Investissement	
				Dépense	Recette	Dépense	Recette
Produits divers		74718 Prime au numérique matériel informatique 2021 + remboursement divers	8400				
Investissement	89	204132 Rond point - facture reçue département moins importante que prévue				9724 (diminution des dépenses prévues donc recette)	
Investissement	83	21318 Annulation opération sécurisation école (travaux sur 2023)				17348,4 (diminution des dépenses prévues donc recette)	
Investissement	83	2168 Annulation opération sécurisation école (travaux sur 2023)				14804,95 (diminution des dépenses prévues donc recette)	
Investissement	79	21318 Annulation opération école maternelle (travaux sur 2023)				41559,17 (diminution des dépenses prévues donc recette)	
Investissement	80	2138 Annulation opération rénovation salle grange Jaruzelski (reporté) seuls 25K misés sur 2022				68500 (diminution des dépenses prévues donc recette)	
Investissement	83	13 Annulation subvention pour sécurisation école			21436	(diminution des aides perçues donc dépense)	
Investissement	79/80/83	13 Annulation subvention DETR pour op annulée ci-dessus			35934	(diminution des aides perçues donc dépense)	
Sinistre grêle		615221 Factures TTC à payer prise en charge par l'assurance	840000				
Sinistre grêle		7788 Prise en charge par l'assurance		700000			
Sinistre grêle		2313 Reste à charge en TTC (FCTVA déductible qu'en N+1)			120000		
<b>TOTAL</b>			<b>840000</b>	<b>700400</b>	<b>177370</b>	<b>152036,52</b>	

Sinistre grêle **164 Crédit relais FCTVA à solliciter** **156933,48** Montant calculé pour ajustement du budget - financement à demander 150K

Rubrique	N°	Compte	Libellé - description	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Equilibre du budget	023		Baisse des dépenses d'ordre section fonctionnement				
Equilibre du budget	021		Baisse des recettes d'ordre section investissement				
<b>Total</b>				<b>840000</b>	<b>840000</b>	<b>308970</b>	<b>308970</b>
<b>Total dépenses</b>				<b>1148970</b>			
<b>Total recettes</b>					<b>1148970</b>		



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022  
COMPTE RENDU

Les modifications sur le budget interviennent de deux façons :

- des virements de crédits (ne nécessitant pas de délibération du Conseil Municipal)
- des ouvertures de comptes, de lignes, se matérialisant par des décisions modificatives (DM), votées par le Conseil Municipal.

**- Point numéro 1 : Utilisation des crédits en « dépenses imprévues » en section de Fonctionnement.**

Ce point est présenté, pour information, au Conseil Municipal, car aucun vote n'est nécessaire pour cela (une simple information suffit). Lors du vote du budget 2022, une enveloppe de 65 000€ avait été voté en **dépenses imprévues**, en section de **fonctionnement**. Mme Batard souhaiterait utiliser 50 000€ sur cette enveloppe des dépenses imprévues afin de rehausser les lignes de budget qui s'avèrent insuffisantes (cf. détail au sein du fichier).

*Par exemple :*

*+10 000€ au compte « énergie-électricité »*

*+15 000€ au compte « petites fournitures diverses- entretien des bâtiments »*

*+12 900€ pour l'enveloppe « personnel », à savoir le personnel non titulaire et de fait les cotisations*

...

**- Point numéro 2 : Utilisation des crédits en « dépenses imprévues » en section d'Investissement.**

De la même façon que dans le point n°1, ce point est présenté, pour information, au Conseil Municipal, car aucun vote n'est nécessaire pour cela.

Lors du vote du budget 2022, une enveloppe de 30 000€ avait été voté, en **dépenses imprévues**, en section **d'investissement**. Mme Batard propose d'utiliser la totalité de cette somme afin de rehausser les lignes de budget qui s'avèrent insuffisantes (cf. détail au sein du fichier).

*Par exemple :*

*+11 000€ pour la voirie*

*+6 500€ pour l'achat de matériel informatique de 2021, payé en 2022*

...

**- Point numéro 3 : Décision Modificative (DM), modification du budget nécessitant un vote du conseil.**

Il s'agit notamment de prendre en compte les dépenses liées au **sinistre** du 20 juin 2022 et d'ouvrir les lignes correspondantes au budget afin de pouvoir payer rapidement les fournisseurs cette fin d'année.

Pour cela voici les ajustements du budget 2022 :

- \*Prise en compte de la subvention non prévue au budget en recette de fonctionnement (matériel informatique école)
- \*Baisse du budget rond-point part départementale (facture reçue moins élevée que prévue)
- \*Annulation des projets école maternelle et sécurisation de l'école (reportés)



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022 COMPTE RENDU

\*Annulation en partie du projet grange Lafuste (seuls 25 000€ d'investissement sont laissés en compte pour les besoins 2022)

\*Prise en compte du sinistre

\*\*Factures à payer par la commune en TTC prises en charge par l'assurance en dépense de fonctionnement pour 840K

\*\*Prise en charge par l'assurance (FCTVA déduit) en recette de fonctionnement pour 700K

\*\*Factures à payer par la commune en TTC non prises en charges en par l'assurance en dépense d'investissement pour 120 000€

\*\*Crédit relai de FCTVA à solliciter auprès des banques pour 150 000€. Mme Batard explique que la commune paie les factures TTC, qu'elle récupère une grande partie de cette TVA, le FCTVA, mais seulement l'année suivante.

Le plus gros des factures sera payé début 2023, nous aurons donc le remboursement relatif à la TVA estimée à 150 000€ que mi-2024, d'où la sollicitation d'un crédit de ce type, qui est très courant dans le cadre de gros projet.

\*Enfin, les dernières lignes pour 131 000€ (cases orange), sont des lignes d'équilibre de budget. Pour synthétiser, le crédit relai de FCTVA est obligatoirement en section d'investissement. Mais le plus gros du FCTVA provient des factures prises en charges par l'assurance, donc en section de fonctionnement. Par un jeu d'écriture, Mme Batard prévoit donc de réaffecter une partie du financement obtenu, en section de fonctionnement pour équilibrer le fonctionnement.

**→VOTE du Conseil municipal : après ces explications, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, en faveur de toutes ces modifications.**

**Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les décisions modificatives relatives au budget 2022 à prendre suite au sinistre grêle du 20 06 2022.**

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Mme Batard rappelle le contexte règlementaire En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

La trésorerie a proposé aux communes qui le souhaitaient, de passer à la M57, avant le 1<sup>er</sup>/01/2024, afin de pouvoir être accompagnées.

**→VOTE du Conseil municipal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité opte pour le recours à la nomenclature.**

- Délibération concernant l'alimentation d'une antenne SFR.


**NATURE DES TRAVAUX**  
Alimentation antenne SFR

**Montant TTC de l'opération (travaux, maîtrise d'oeuvre et frais annexes) :**  
**21 412,93 €**

**Financement des travaux :**

- Participation du TE64 et Autres et du FACE : 17 190,85 €
- Part : 4 222,08 €

**Entreprise chargée des travaux :**  
Groupement SPIE/REY BETBEDER



**Lecture de la délibération par Monsieur le Maire :**





CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022  
COMPTE RENDU

Département des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
--\*--

COMMUNE de : NOUSTY  
(séance du : )

L'An Deux-Mil -....., et le..... du mois de..... les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de .....

- étaient présents : .....

- étaient absents : .....

**OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - - Programme "FACE AB (Extensions B.T. à vocation économique souterrain - Antenne de téléphonie) 2022**  
**APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22EX128**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation antenne SFR**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale l'"FACE AB (Extensions B.T. à vocation économique souterrain - Antenne de téléphonie) 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux qui seront pris en charge par le demandeur.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	18 151,48 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 815,14 €
- actes notariés (2)	690,00 €
- frais de gestion du TE64	756,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 412,93 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	13 863,08 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	3 327,78 €
- participation du demandeur aux travaux	3 465,76 €
- participation du demandeur aux frais de gestion	756,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 412,93 €</b>

La participation définitive du demandeur sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022 COMPTE RENDU

Monsieur Courades prend la parole.

Il s'agit de régulariser, à la demande du SDEPA (devenu Territoire Energie 64) un dossier. En effet, une antenne supplémentaire, par SFR. En règle générale, il y a une contribution/participation de la commune, puis un remboursement de l'entreprise. Cependant, compte tenu des retards importants pour les remboursements, la procédure a changé. Ainsi, les travaux sont réalisés, puis le Conseil Municipal délibère pour acter le dossier, sans qu'aucune participation ne soit demandée à la commune.

Le Conseil Municipal sera certainement amené à prendre une autre délibération de ce genre pour un autre dossier en cours.

**→VOTE du Conseil municipal : vote à l'unanimité des présents en faveur de cette délibération « l'alimentation d'une antenne SFR ».**

### INFORMATIONS DIVERSES

**-Michel Courades :**

Mise en place de la NBI pour Mme DEGUIL PETITPAS (dû depuis le 01/01/2018)

**-Monsieur le Maire :**

-Changement de nom du syndicat SDEPA pour TE64, Territoire Energie 64.

Il faudrait réaliser le changement de nom de l'élu qui suivait les affaires au SDEPA.

-Total Energie : c'est le groupe Total Energie qui a remporté le marché d'achat groupé d'énergie.

-Maison de santé : le projet de la nouvelle maison de santé sur la zone intercommunale Pyrénées Est Béarn avance bien. Elle devrait comprendre : 8 médecins ; 1 psychologue ; 1 orthophoniste ; 1 psychomotricienne ; 1 gynécologue ; 2 sages femmes ; 1 podologue ; des infirmiers ; 1 diététicienne ;

Un cabinet de radiologie est également en pourparlers.

-AUDAP et CCNEB : la communauté de communes travaille avec l'AUDAP sur trois axes :

1. densification :

- a. zone d'activités
- b. centre bourg
- c. hameau

2. les gens du voyage

3. installation photovoltaïque.

-Cérémonie du 11 novembre : retour positif, tout s'est bien passé.





CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022  
COMPTE RENDU

**-Nicolas KOHUT-SVELKO :**

-Les travaux de réfection des toitures avancent bien, que ce soit le désamiantage du complexe sportif que la réfection des toitures MPT et école.

Les vestiaires ont été faits aujourd'hui.

-M. KOHUT a enfin reçu les images du drone de l'APGL.

-M. KOHUT et M. NABARRA ont rencontré l'expert jeudi dernier le 10/11/2022, principalement pour les questions d'isolation.

-A la demande de l'expert, une entreprise de nettoyage va venir sur Nousty pour la polyvalente et la maison Lafuste.

**Prochain Conseil municipal, le lundi le 12/12/2022, à 19h, à la Mairie.  
Puis apéritif dinatoire à la Maison Pour Tous.**

**Clôture de la séance : 21h30.**